



Bordeaux, le 1^{er} juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évacuation de plusieurs tentes et installations sur le parvis de l'hôpital Saint-André

En application de la décision de justice administrative du 23 mai 2016 et à la demande de Pierre DARTOUT, préfet de la Gironde, les services de police, en assistance de l'huissier de justice, ont procédé ce matin à l'évacuation de tentes et installations sur le parvis de l'hôpital Saint-André situées en dehors de l'espace public, dans l'emprise de l'hôpital.

Ces tentes et équipements, installés depuis le 15 avril 2016, portaient atteinte au bon fonctionnement de l'hôpital notamment pour le déroulement des offices funéraires. Elles posaient également un problème de sécurité et de salubrité publique.

L'opération s'est déroulée dans le calme, les occupants ont pu récupérer leurs affaires personnelles avant de quitter les lieux.

Lors de cette évacuation, une femme d'une vingtaine d'années a été retrouvée inconsciente. Elle a été conduite immédiatement à l'hôpital Saint André par les pompiers.

Les services de propreté de la mairie assistés par les forces de police ont procédé à l'enlèvement des encombrants abandonnés sur la place de la République.

Le préfet rappelle que l'utilisation pacifique de la voie publique pour exprimer des idées et des opinions est toujours possible, en l'absence de risques de troubles à l'ordre public sous la responsabilité d'organismes désignés, pendant des horaires précis déclarés en préfecture. En revanche, des installations pérennes ne peuvent pas être tolérées, qu'elles soient sur une emprise privée ou sur la voie publique, pour des raisons de sécurité et de salubrité afin de garantir l'accès de tous à l'espace public.